

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2355

présenté par
Mme Crouzet

ARTICLE 59

À l'alinéa 2, après le mot :

« garantissant »,

insérer les mots :

« la transparence sur la provenance, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 59 du présent projet de loi vise à expérimenter un choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique.

Le présent amendement vise à s'assurer de la transparence sur la provenance des menus végétariens qui seront proposés quotidiennement dans les services de restauration collective dont les collectivités territoriales ont la charge.